



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juin 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 74 a) de la liste préliminaire

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale :  
renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire d'urgence fournie par les organismes  
des Nations Unies**

## Fonds central pour les interventions d'urgence

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des activités menées dans le cadre du Fonds central pour les interventions d'urgence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. En tant qu'appui aux interventions collectives d'urgence, le Fonds continue de démontrer son efficacité en finançant de manière fiable, rapide et ciblée des projets humanitaires d'importance vitale. Pendant la période considérée, la Coordinatrice des secours d'urgence a alloué 460,8 millions de dollars du Fonds pour mener à bien des activités d'importance vitale dans 44 pays et un territoire. En 2014, les États Membres et le secteur privé ont contribué 479,2 millions de dollars au Fonds. En 2014, la Coordinatrice des secours d'urgence a fait réaliser deux études exploratoires afin d'examiner le rôle du Fonds dans le contexte humanitaire en évolution et de s'assurer que les contributions confiées à ce dernier desservent de manière efficiente et efficace les populations les plus touchées par les crises.

---

\* A/70/50.

15-09812X (F)



Merci de recycler



## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 68/102 de l'Assemblée générale intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur l'emploi des ressources du Fonds central pour les interventions d'urgence. Il rend compte des activités du Fonds entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014.

## II. Présentation des engagements pris par le Fonds en matière financière

2. Au cours de la période considérée, la Coordonnatrice des secours d'urgence a approuvé des dotations d'un montant total de 460,8 millions de dollars à des projets dans 44 pays et un territoire (voir tableau 1). Parmi les ressources allouées pendant cette période figuraient un montant de 290,7 millions de dollars provenant du guichet interventions d'urgence et destiné au financement de nouvelles crises ou de crises s'aggravant rapidement et un montant de 170,1 millions de dollars provenant du guichet financement insuffisant et destiné aux crises largement sous-financées. À la fin de l'année 2014, les ressources allouées par le Fonds depuis sa création en 2006 s'élevaient à plus de 3,7 milliards de dollars au profit de 91 pays et territoires.

Tableau 1

### Dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

(En dollars des États-Unis)

	<i>Guichet interventions d'urgence</i>	<i>Guichet financement insuffisant</i>	<b>Total</b>
Montant approuvé	290 743 928	170 055 252	<b>460 799 180</b>
Nombre de pays et territoires bénéficiaires	34	22	<b>45<sup>a</sup></b>
Nombre de projets financés	362	228	<b>590</b>

<sup>a</sup> Certains pays ou territoires ont reçu des dotations des deux guichets de financement.

3. Conformément à la Circulaire du Secrétaire général du 23 avril 2010 (ST/SGB/2010/5), les deux tiers de la composante dons du Fonds sont réservés au guichet interventions d'urgence. Les dotations provenant de ce guichet permettent de répondre rapidement aux besoins humanitaires en soutenant des activités vitales dans lesquelles le facteur temps est décisif dès le début d'une crise soudaine ou en cas de forte aggravation d'une situation d'urgence existante. Pendant la période considérée, le Fonds a joué un rôle essentiel dans les secours d'urgence dispensés dans 34 pays et un territoire par le biais de son guichet interventions d'urgence (voir tableau 2). Plus de la moitié des fonds alloués au titre du guichet interventions d'urgence ont été versés au Soudan du Sud (53,7 millions de dollars), à l'Iraq (25,7 millions de dollars), à la République centrafricaine (25,1 millions de dollars), au Soudan (23,2 millions de dollars) et à l'Éthiopie (21 millions de dollars). Ces principaux bénéficiaires des crédits d'urgence ont été confrontés à des situations

d'urgence s'inscrivant dans la durée mais évoluant rapidement et entraînant une hausse soudaine et fulgurante des besoins humanitaires.

Tableau 2

**Sommes allouées au titre du guichet interventions d'urgence en 2014**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays ou zone</i>	<i>Somme totale allouée</i>
Afghanistan	3 991 021
Bolivie (État plurinational de)	3 175 301
Bosnie-Herzégovine	2 032 306
Burundi	1 978 455
Cameroun	13 809 670
Congo	3 760 849
Éthiopie	20 982 700
Guatemala	5 445 619
Guinée	8 354 749
Haïti	2 668 206
Honduras	2 600 021
Îles Salomon	1 776 122
Iraq	25 675 458
Kenya	13 635 078
Libéria	1 907 059
Libye	3 370 496
Népal	1 870 201
Niger	5 181 281
Nigéria	1 458 309
Ouganda	11 919 440
Pakistan	4 907 639
Paraguay	2 817 063
République centrafricaine	25 138 067
République démocratique du Congo	6 956 312
Serbie	2 164 276
Sierra Leone	4 497 599
Somalie	1 450 242
Soudan	23 232 114
Sri Lanka	2 052 680
Soudan du Sud	53 671 180
Tchad	12 690 863
Territoire palestinien occupé	10 825 145
Ukraine	3 975 226
Zimbabwe	773 181
<b>Total</b>	<b>290 743 928</b>

4. Un tiers de la composante dons est réservée aux situations d'urgence qui sont sous-financées pendant l'année. Les dotations au titre du guichet financement insuffisant permettent aux partenaires de mener à bien des activités essentielles et vitales dans des situations d'urgence chroniquement sous-financées et d'attirer l'attention sur les lacunes majeures de l'aide humanitaire. Lors des deux tranches d'attribution au titre du guichet financement insuffisant en 2014, la Coordinatrice des secours d'urgence a approuvé l'octroi de 170,1 millions de dollars. Les plus gros montants ont été versés à la Somalie (20 millions de dollars) et au Soudan (20 millions de dollars). Lors de la première tranche, le Fonds a alloué 95,6 millions de dollars à 11 pays (voir tableau 3) confrontés aux problèmes de financement les plus aigus. Lors de la deuxième tranche, le Fonds a versé 74,5 millions de dollars pour permettre aux partenaires humanitaires confrontés à un manque crucial de fonds de réagir face à la conjoncture régionale marquée par les conflits violents, les déplacements massifs de population et une insécurité alimentaire croissante dans 11 pays de la région du Sahel et de la Corne de l'Afrique (voir par. 22, ci-après).

Tableau 3

**Sommes allouées au titre du guichet financement insuffisant en 2014**

(Dollars des États-Unis)

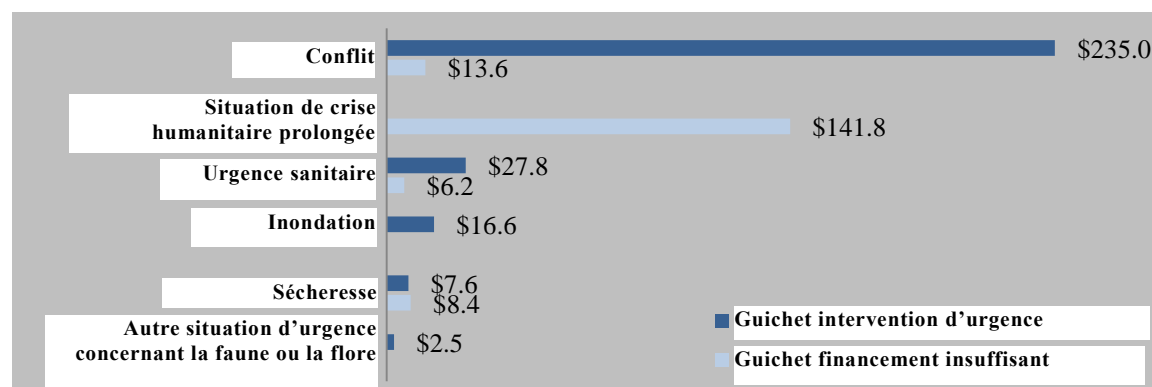
<i>Pays ou zone</i>	<i>Première tranche</i>	<i>Deuxième tranche</i>
Burkina Faso		3 929 038
Cameroun		4 508 705
Colombie	4 505 910	
Djibouti	3 997 512	
Érythrée		2 489 251
Éthiopie		11 593 620
Gambie		2 474 424
Haïti	6 205 232	
Kenya		10 005 413
Mali	11 443 365	
Mauritanie		3 464 476
Myanmar	5 532 909	
Niger		7 962 500
Nigéria		3 546 645
Ouganda	4 019 311	
Pakistan	9 470 278	
République populaire démocratique de Corée	6 497 012	
Sénégal		4 500 298
Somalie		19 993 757
Soudan	19 986 821	
Tchad	10 030 942	
Yémen	13 897 833	
<b>Total</b>	<b>95 587 125</b>	<b>74 468 127</b>

5. En 2014, le fonds a versé des subventions pour appuyer des projets d'importance vitale dans plusieurs types de situations d'urgence (voir fig. I). Plus de la moitié des fonds (54,5 %) ont servi à financer des projets en faveur des populations touchées par les conflits. La majorité de ces projets concernaient le Soudan du Sud (50,2 millions de dollars), la République centrafricaine (25,1 millions de dollars), l'Éthiopie (24,6 millions de dollars) et le Soudan (24,5 millions de dollars).

Figure I

### Répartition des dotations du Fonds par type de situation d'urgence en 2014

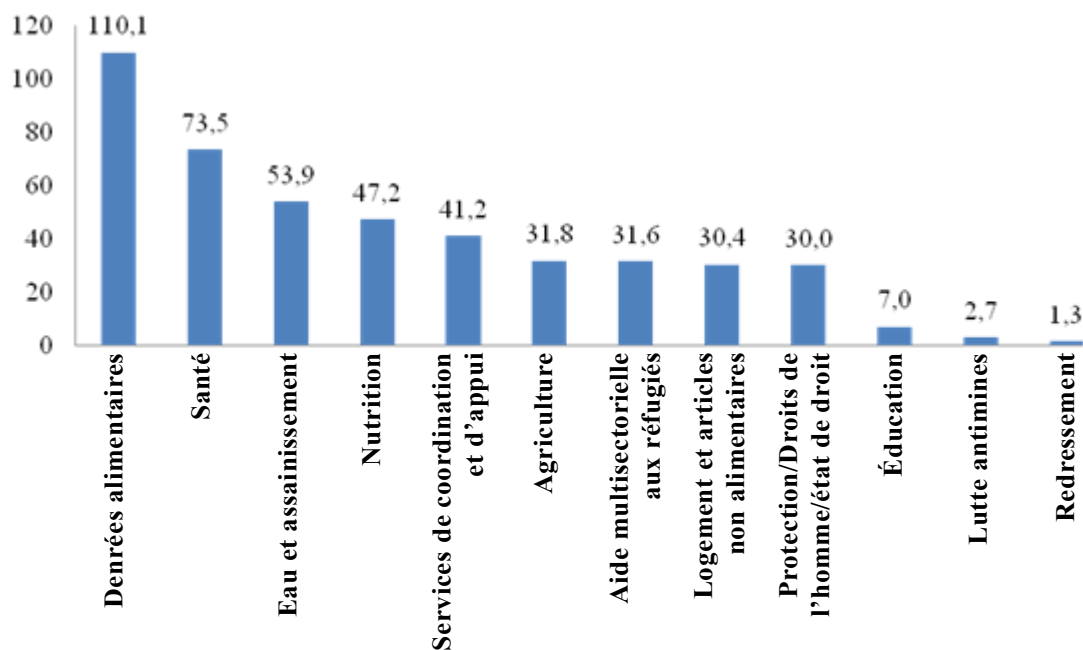
(En millions de dollars des États-Unis)



6. Concernant les secteurs humanitaires, l'aide alimentaire (110,1 millions de dollars), la santé (73,4 millions de dollars), ainsi que l'eau et l'assainissement (53,9 millions de dollars) ont recueilli plus de 51 % des sommes allouées par le Fonds en 2014. Les subventions accordées par le Fonds ont nettement contribué à attirer l'attention sur les droits des populations touchées par les crises et la défense de ces droits. Des projets financés par le Fonds ont par exemple permis d'enregistrer des centaines de milliers de personnes déplacées au Soudan du Sud et ont aidé plusieurs milliers d'autres personnes en République centrafricaine à remplacer les papiers d'identité qu'elles avaient perdus lors du conflit national. Les subventions du Fonds consacrées aux services communs, tels que les services aériens humanitaires, la logistique, la sécurité et les télécommunications, ont notamment étaient utiles pour la mise sur pied et le renforcement des opérations (voir fig. II).

Figure II  
**Répartition des dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence par secteur en 2014**

(En millions de dollars des États-Unis)

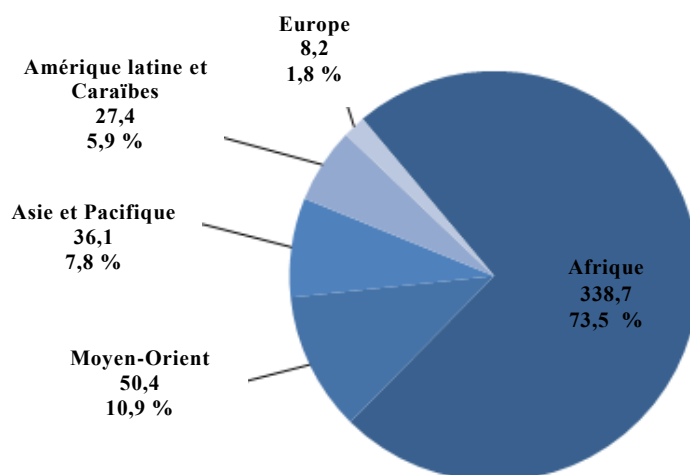


*Remarque* : Les services de coordination et d'appui comprennent les services aériens humanitaires, la logistique, la sûreté et la sécurité du personnel, ainsi que les opérations et les télécommunications.

7. Compte tenu des impératifs humanitaires liés aux crises en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Soudan, ainsi qu'à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, près de 338,7 millions de dollars, soit 73,5 % des sommes totales allouées par le Fonds ont été consacrées à des activités d'urgence en Afrique. Globalement, le Soudan du Sud a été le principal bénéficiaire, suivi du Soudan et de l'Éthiopie (voir annexe III pour une répartition par pays). Le Moyen-Orient a reçu 10,9 %, l'Asie et le Pacifique 7,8 %, l'Amérique latine et les Caraïbes 5,9 % et l'Europe 1,8 % (voir fig. III).

Figure III  
**Répartition des dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence par région en 2014**

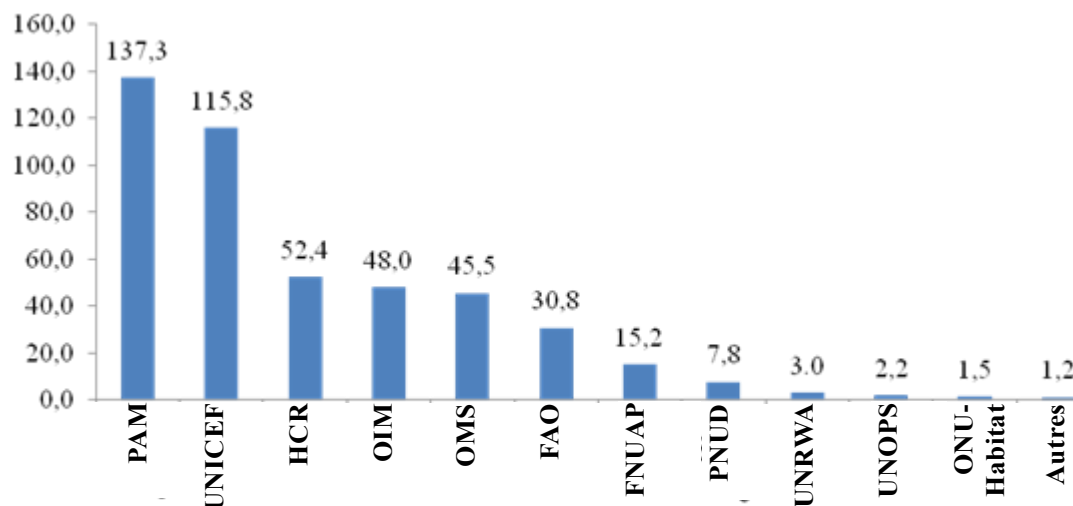
(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



8. Les subventions du Fonds sont allouées à des programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'à l'Organisation internationale pour les migrations. Ceux-ci sont collectivement dénommés « organismes » dans le présent rapport. À l'instar des années précédentes, les trois plus grands organismes bénéficiaires pendant la période considérée ont été le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (voir fig. IV pour une répartition où figurent d'autres organismes bénéficiaires).

Figure IV  
**Répartition des dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence par organisme en 2014**

(En millions de dollars des États-Unis)



*Abbreviations* : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OIM : Organisation internationale pour les migrations; PAM : Programme alimentaire mondial; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; OMS : Organisation mondiale de la Santé UN-Habitat : le Programme des Nations Unies pour les établissements humains; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS : le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

<sup>a</sup> Y compris le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

9. En application de la résolution 66/119, le Fonds conserve une réserve de 30 millions de dollars pouvant servir à fournir des prêts d'urgence aux organismes pendant qu'ils poursuivent leurs efforts de mobilisation des ressources. Un prêt de 27 millions de dollars a été accordé au PAM en 2013 pour faire face à la crise en République arabe syrienne. L'échéance du prêt a été prorogée de six mois, soit jusqu'au quatrième trimestre de 2014 (voir annexes IV et V). Le PAM a utilisé le prêt pour soutenir ses opérations en République arabe syrienne et dans d'autres pays de la région, y compris en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.

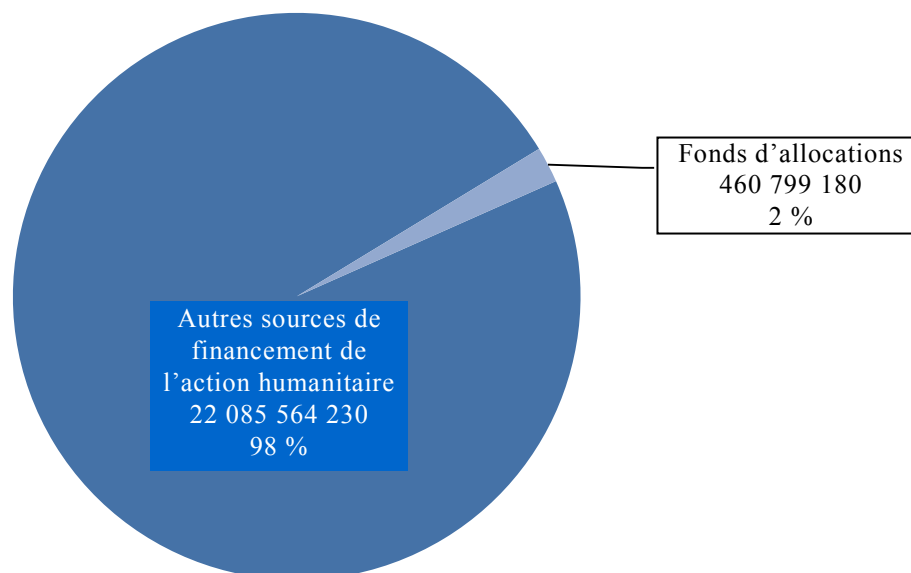
### III. Utilisation stratégique du Fonds

10. En 2014, le financement mondial de l'action humanitaire a atteint le chiffre record de 22,5 milliards de dollars. Les subventions octroyées par le Fonds représentaient 2 % du financement total (voir fig. V). Les contributions des donateurs n'ont pas augmenté au même rythme que les demandes en matière d'aide humanitaire si bien que le fossé se creuse entre les besoins et les ressources disponibles pour y répondre.



Figure V  
**Part des subventions accordées en 2014 par le Fonds central  
 pour les interventions d'urgence en pourcentage du financement mondial**

(En dollars des États-Unis et en pourcentage)



Source : Service de surveillance financière du Bureau de coordination des affaires humanitaires.

11. Le Fonds a continué de s'assurer que les subventions ciblent les besoins vitaux les plus urgents des populations touchées par les crises. Compte tenu de la complexité croissante des environnements opérationnels dans lesquels les organismes d'aide humanitaire doivent simultanément combler les besoins humanitaires d'urgence et s'attaquer aux causes profondes des crises, l'allocation des subventions du Fonds doit suivre un axe stratégique clair. Pour optimiser l'impact des ressources du Fonds, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire doivent planifier et hiérarchiser les activités en identifiant des objectifs communs. Si l'on veut que le Fonds soit utilisé à des fins stratégiques dans les situations d'urgence, il est essentiel d'octroyer les subventions au moment le plus propice et de s'assurer qu'elles viennent compléter d'autres sources de financement.

#### **A. Le Fonds et les situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système**

12. En 2014, le Fonds a soutenu des interventions en République centrafricaine, en Iraq et au Soudan du Sud. Il s'agissait de situations d'urgence de grande ampleur, imprévisibles et évoluant rapidement, pour lesquelles le Fonds a fourni un appui dès

le début de l'aggravation de la crise. La Coordinatrice des secours d'urgence a approuvé d'autres subventions au fur et à mesure de l'évolution de la situation et de l'apparition des nouveaux besoins. Au total, le Fonds a consacré 104,5 millions de dollars aux efforts humanitaires liés à ces crises (sans compter les subventions accordées aux pays voisins qui ont été touchés).

13. Le Fonds avait déjà alloué des ressources importantes afin d'appuyer les interventions d'urgence en République centrafricaine, tant au niveau national que régional, avant qu'une situation d'urgence de niveau 3 ne soit déclarée en décembre 2013. Cette déclaration signifie que la situation d'un pays s'est nettement aggravée et que l'aide à court terme doit y être considérablement renforcée. Alors que la situation humanitaire s'aggravait en République centrafricaine en 2014, touchant la quasi-totalité des 4,5 millions d'habitants, le Fonds a alloué un montant supplémentaire de 25,1 millions de dollars. Au premier trimestre de l'année 2014, 11,1 millions de dollars ont été alloués au titre du guichet interventions d'urgence pour aider les partenaires financiers dans le pays à répondre aux besoins immédiats des populations touchées par le conflit en leur fournissant un logement, des denrées alimentaires et de l'eau potable, ainsi que des services dans le domaine des soins de santé de base, de la protection et de la nutrition. En décembre, la Coordinatrice des secours d'urgence a alloué un montant supplémentaire de 14 millions de dollars pour soutenir l'intensification des efforts de protection et des secours d'urgence dispensés aux communautés à risque et pour permettre aux partenaires de renforcer leur présence sur le terrain afin d'apporter de l'aide aux populations situées dans des zones jusque-là inaccessibles.

14. En décembre 2013, la violence a éclaté au Soudan du Sud, obligeant près de 2 millions de personnes à quitter leur foyer. En janvier 2014, le Fonds a alloué la somme de 15,3 millions de dollars pour renforcer l'intervention d'urgence immédiate afin d'améliorer la coordination et la gestion du camp, les services de sûreté et de sécurité pour le personnel humanitaire et les services de transport aérien pour les organismes de secours. La situation a continué de s'aggraver et une urgence de niveau 3 a été déclarée en février. Afin de garantir une intervention rapide à mesure de l'apparition des nouveaux besoins, le Fonds a alloué des ressources supplémentaires en mars, juin et décembre, ce qui porte le montant total des subventions consacrées à la crise du Soudan du Sud pendant la période considérée à 53,7 millions de dollars. Les subventions ont permis aux organismes d'acheminer des fournitures essentielles dans des zones difficiles d'accès avant la saison des pluies, période à laquelle l'accès devient extrêmement difficile, de juguler une épidémie de choléra et, alors que la violence à l'égard des civils continuait de sévir, d'améliorer les terribles conditions de vie des populations déplacées vivant dans des sites de protection des civils à Bentiu, au nord du pays. Les allocations du Fonds ont également contribué à renforcer les mesures de sûreté et de sécurité pour le personnel humanitaire et ont permis aux organismes de procéder à des évaluations des besoins dans les zones isolées.

15. En 2014, compte tenu du regain de la violence entre les groupes armés et les forces gouvernementales en Iraq, plus de 2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et des centaines de milliers d'autres ont dû se tourner vers l'aide humanitaire. Le Fonds a appuyé l'intervention humanitaire au début de l'année 2014 lorsque les combats ont éclaté dans la province d'Anbar. Alors que la violence se propageait vers le nord, le centre et le sud de l'Iraq, le Fonds a alloué 4,5 millions de dollars en février, 2 millions de dollars en mai et 4,2 millions de

dollars en juillet pour soutenir les populations fuyant les combats. En août, une urgence de niveau 3 a été déclarée. En décembre, suite aux déplacements massifs de population dans le nord, le Fonds a alloué un montant de 15 millions de dollars pour les services de protection d'urgence et l'aide humanitaire de base, couvrant les denrées alimentaires, le logement et les soins de santé. En 2014, le montant total des allocations consacrées aux opérations d'assistance en Iraq s'élevait à 25,7 millions de dollars. La Coordinatrice des secours d'urgence a également alloué 2 millions de dollars en mai pour faire face à l'épidémie de polio dans la province d'Anbar.

16. Compte tenu des besoins de financement importants dans ces situations de crise de grande ampleur et des ressources limitées du Fonds, il est nécessaire d'établir un ordre de priorité pour les allocations et de cibler les besoins les plus urgents. Le Fonds appuie les interventions d'urgence dans les situations majeures, même si elles n'exigent pas une augmentation urgente de l'aide comme les urgences de niveau 3, et il intervient aux divers stades de la crise, en se basant sur les besoins identifiés sur le terrain. Au fur et à mesure que les besoins et la situation évoluent, les allocations du Fonds permettent de mettre en place ou de renforcer les éléments de l'intervention.

## **B. Coordination de l'appui du Fonds à l'échelle régionale**

17. Si le Fonds ne dispose pas d'une entité régionale spécifique, l'octroi simultané de subventions à plusieurs pays en vue de soutenir des interventions régionales complètes et coordonnées a permis aux partenaires humanitaires d'atténuer les défis humanitaires étroitement liés.

18. En 2014, au fur et à mesure que la violence s'est propagée en République centrafricaine, plus de 419 000 personnes ont cherché refuge dans les pays voisins. Face à cette situation, la Coordinatrice des secours d'urgence a alloué des subventions au titre des interventions d'urgence afin de répondre aux besoins essentiels au Tchad (22,7 millions de dollars), en République démocratique du Congo (5 millions de dollars), au Cameroun (4,5 millions de dollars) et au Congo (3,7 millions de dollars). Les équipes des Nations Unies de ces pays ont utilisé les fonds pour la protection et l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil. Par exemple, l'équipe de pays pour l'action humanitaire au Cameroun a utilisé les subventions du Fonds pour traiter la malnutrition et fournir de l'eau potable, des denrées alimentaires et des services d'hygiène, d'éducation et de santé à plus de 125 000 nouveaux réfugiés de République centrafricaine.

19. En 2014, la recrudescence de la violence a obligé plus de 600 000 personnes du Soudan du Sud à fuir leur pays. Afin de soutenir des opérations humanitaires liées à la crise sud-soudanaise, en 2014, la Coordinatrice des secours d'urgence a alloué 61,9 millions de dollars à l'Éthiopie (21,7 millions de dollars), au Soudan (15,3 millions de dollars), au Kenya (13,6 millions de dollars) et à l'Ouganda (11,9 millions de dollars). L'octroi précoce de ces subventions a permis aux partenaires humanitaires d'atteindre les réfugiés et les communautés d'accueil les plus vulnérables dans les zones frontalières et de leur apporter une protection et des secours urgents. En Éthiopie, par exemple, grâce aux subventions du Fonds, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a pu cibler les points d'entrée à la frontière et deux camps de réfugiés gravement touchés par les inondations et leur fournir des denrées alimentaires, un logement et de l'eau potable. Vers la fin de

l'année, compte tenu de l'ampleur sans précédent de la crise au Soudan du Sud, la Coordinatrice des secours d'urgence a alloué des fonds supplémentaires à l'Éthiopie, au Kenya, au Soudan et à l'Ouganda pour répondre aux besoins essentiels des Sud-Soudanais qui avaient fui leur pays.

20. L'octroi précoce des subventions aux partenaires engagés dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a permis d'agir en temps opportun. Lorsque la crise s'est aggravée, de nouvelles allocations ont été utilisées pour renforcer les opérations. En avril, la Coordinatrice des secours d'urgence a approuvé une allocation de 1,5 million de dollars pour aider les organismes à fournir des services de santé aux familles touchées en Guinée. Lorsque l'épidémie s'est propagée dans la région, le Fonds a accordé des subventions supplémentaires à la Sierra Leone, en juin, et au Libéria, en juillet. En août, lorsque les compagnies aériennes ont réduit leurs vols, les ressources accordées par le Fonds ont permis aux Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies de transporter le personnel et les fournitures médicales dans des endroits isolés en Guinée, au Libéria, au Nigéria et en Sierra Leone. En septembre, le Fonds a accordé des subventions supplémentaires à la Guinée, au Nigéria et à la Sierra Leone. En 2014, pour faire face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, plus de 15,2 millions de dollars ont été alloués à des programmes de traitement et de prévention, ainsi qu'à l'aide alimentaire et aux opérations logistiques.

21. En 2014, la Coordinatrice des secours d'urgence a eu recours au guichet financement insuffisant du Fonds afin de focaliser le soutien et l'attention sur le Sahel et la Corne de l'Afrique, deux régions confrontées aux conséquences complexes et mutuellement liés des conflits violents, des déplacements massifs et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire. En 2014, près des deux tiers des 170,1 millions de dollars alloués au titre de ce guichet ont été consacrés à des opérations sous-financées dans ces régions. Plus de 20 millions de personnes ont été déplacées dans tout le Sahel en 2014. Les partenaires humanitaires au Tchad et au Mali ont reçu des subventions pendant la première tranche d'allocation de ce guichet. Le Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Sénégal ont reçu des subventions pendant la deuxième tranche. En 2014, l'appui du Fonds à la région a atteint un total de 59,1 millions de dollars. Dans la Corne de l'Afrique, où 9 millions de personnes ont été déplacées au cours de l'année, le Fonds a soutenu des opérations à Djibouti pendant la première tranche et a alloué des subventions à l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie pendant la deuxième tranche. En 2014, le montant total des ressources allouées par le Fonds à la région était de 48,1 millions de dollars.

### **C. Rôle de plaidoyer du fonds**

22. Les allocations du Fonds contribuent à attirer l'attention sur la nécessité d'une aide supplémentaire pour faire face aux urgences et permettent de sécuriser cette aide. Les allocations coordonnées à l'échelle régionale, comme celles versées par le Fonds pour faire face à la crise Ebola et aux urgences en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ont été utilisées pour appuyer des activités de sensibilisation et envoyer à la communauté internationale un message l'incitant à redoubler d'efforts pour soutenir les opérations humanitaires. Parallèlement, les allocations coordonnées à l'échelle régionale en provenance du guichet financement insuffisant

du Fonds et versées à des pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique ont contribué à mettre en lumière deux crises régionales fragiles, complexes et sous-financées.

23. Au niveau national, les allocations du Fonds ont également été utilisées pour soutenir des activités de sensibilisation plus large dans le domaine humanitaire. En Éthiopie, par exemple, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a concentré les programmes financés par le Fonds sur deux camps de réfugiés afin de s'assurer que la population y vivant reçoive une aide incluant des denrées alimentaires, des soins de santé, de l'eau et un logement. Fort du succès des opérations de secours mises en œuvre dans ces camps, le Gouvernement a pu utiliser cet argument lorsqu'il a proposé d'accueillir des millions de réfugiés dans le pays. En Ouganda, les projets soutenus par le Fonds ont permis aux réfugiés de continuer à vivre dans les communautés d'accueil. En travaillant par le biais des processus du Fonds, les partenaires humanitaires en Ouganda ont réussi à mieux hiérarchiser et coordonner leurs activités, renforçant la confiance des donateurs vis-à-vis de leur travail et leur permettant d'obtenir des ressources supplémentaires pour financer des programmes en faveur des communautés déplacées. Au Soudan du Sud, le Fonds a soutenu des opérations de secours dans les sites de protection des civils et plusieurs principaux donateurs lui ont emboîté le pas.

#### **IV. Administration et gestion du fonds**

24. Le groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence a été créé par l'Assemblée générale en application de sa résolution 60/124, laquelle l'a chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire de la Coordinatrice pour les secours d'urgence, sur l'utilisation et l'impact dudit fonds. En 2014, le groupe s'est réuni en mai et en octobre et a adressé ses recommandations au Secrétaire général à l'issue de ces deux réunions (voir A/68/975 et A/69/713, respectivement). Lors de la réunion du mois de mai, les coordonnateurs de l'action humanitaire pour le Soudan et pour la République arabe syrienne, et le coordonnateur résident pour l'Ouganda se sont entretenus de leurs vues et perspectives sur le Fonds, de son impact sur le terrain et des difficultés qu'ils rencontrent pour faire en sorte que les sommes versées par le Fonds soient utilisées à des fins stratégiques et en maximiser l'impact. Lors de la réunion d'octobre, le groupe s'est penché sur la manière d'aborder les cas présumés de détournement de sommes versées par le Fonds. Il a réaffirmé que tout cas de cette nature devait être traité conformément aux règles et mécanismes de contrôle existants dans les organismes bénéficiaires, et a demandé d'être tenu informé de l'action menée en la matière à l'échelle du système afin d'assurer un traitement cohérent de la fraude au sein de l'Organisation des Nations Unies. Lors des deux réunions, le groupe s'est entretenu avec des hauts responsables des organismes bénéficiaires sur les efforts et les initiatives susceptibles d'améliorer leurs partenariats bilatéraux avec les partenaires d'exécution et a examiné la question connexe de l'amélioration des délais de décaissement des sommes versées par le Fonds. Il a aussi abordé la question du renforcement de l'utilisation du Fonds à des fins stratégiques et des mesures à prendre pour mieux faire connaître le Fonds.

25. Pendant la période considérée, le secrétariat a continué d'améliorer sa gestion du Fonds. En application des recommandations du Groupe consultatif et en concertation avec les organismes et autres partenaires, le secrétariat a finalisé la mise en place d'une procédure révisée d'établissement des rapports des

coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de pays pour l'action humanitaire, outil officiel de communication des informations relatives à l'utilisation et l'impact des ressources du Fonds par les équipes de pays pour l'action humanitaire. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, les rapports doivent être soumis dans les trois mois suivant la fin d'un projet au lieu d'être envoyés à une date fixée au préalable tous les ans. Ceci a permis d'améliorer la fiabilité, l'actualité, l'exactitude et la pertinence des rapports et a donc contribué à faciliter l'analyse de l'impact du Fonds. Avec cette nouvelle procédure, il n'est plus nécessaire d'établir de rapport d'étape, ce qui a allégé la charge imposée aux organismes par l'élaboration des rapports et renforcé l'application du principe de responsabilité.

26. En 2014, le Fonds a réexaminé son modèle de demande de subventions. Le nouveau modèle correspond mieux au cycle des programmes d'action humanitaire et rejoint des stratégies d'action d'urgence et des méthodes plus larges d'évaluation des besoins, notamment les plans d'intervention stratégique, les méthodes d'évaluation rapide initiale groupées/multisectorielles et les inventaires de besoins humanitaires. Le modèle de demande de subvention tient compte des données ventilées par sexe afin d'améliorer l'intervention humanitaire et son cadre de résultats permet d'évaluer plus facilement les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. Le nouveau modèle a été testé en 2014 et a remplacé l'ancien au début de l'année 2015.

27. Le cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds est utilisé pour définir, gérer et surveiller les opérations du Fonds. Suite aux recommandations formulées après l'examen du cadre de résultats et de responsabilisation en 2013, le secrétariat du Fonds a lancé une série d'indicateurs révisés pour actualiser, mieux mesurer et démontrer l'impact du Fonds.

28. En 2014, des consultants indépendants ont évalué la contribution du Fonds à l'intervention humanitaire en République populaire démocratique de Corée, au Myanmar et au Soudan. Les études ont toutes montré que le Fonds avait considérablement renforcé l'intervention humanitaire dans chaque pays et qu'il avait permis une intervention rapide, notamment lorsque les subventions consacrées aux interventions d'urgence avaient été demandées au tout début de la crise. Elles ont également souligné le rôle important des subventions du Fonds dans les interventions humanitaires ciblant des urgences plus petites et moins visibles dans des pays où les donateurs internationaux sont peu nombreux. Dans le cadre des études, le secrétariat du Fonds a été félicité pour sa capacité à traiter rapidement et efficacement les demandes soumises.

29. En 2014, deux organismes bénéficiaires, le HCR et le PAM, ont réalisé des examens sur la façon dont ils ont utilisé les subventions du Fonds. Le secrétariat du Fonds a financé les deux évaluations. L'examen du HCR portait spécifiquement sur le Fonds, tandis que celui du PAM examinait également les fonds de financement commun de façon plus générale. Si les deux études ont mis en évidence les nombreux avantages du Fonds, elles ont identifié des mesures spécifiques permettant aux organismes mêmes et au secrétariat du Fonds d'améliorer l'utilisation, l'impact et la gestion de ce dernier. L'examen du HCR a souligné, par exemple, la nécessité de mettre en place une formation complémentaire sur les processus du Fonds, et l'étude du PAM a exhorté le Fonds à continuer de se concentrer rigoureusement sur l'appui aux activités humanitaires vitales.

30. En 2014, le secrétariat du Fonds a travaillé avec l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée du financement de l'action humanitaire afin d'identifier les meilleures pratiques pour une coopération effective entre les Nations Unies et les organisations non gouvernementales pendant les procédures d'attribution des subventions du Fonds. L'UNICEF et InterAction ont codirigé l'exercice et ont présenté leurs résultats au groupe consultatif du Fonds. Ce processus peut contribuer à améliorer les partenariats entre les Nations Unies et les ONG concernant les procédures du Fonds et permettre, ultimement, de mettre en œuvre les activités financées par le Fonds de manière plus efficace et rapide.

31. Afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilisation et la transparence, le secrétariat du Fonds a lancé un nouveau système de gestion interne des subventions en 2014. Le processus d'examen des demandes, d'approbation et de révision fait désormais partie du système de gestion des subventions et il définit clairement les rôles et les responsabilités du personnel du Fonds. Le nouveau système recueille des informations détaillées sur les demandes, les projets, les procédures d'examen et les délais, et distribue l'information relative aux subventions en temps réel par l'intermédiaire du site Web et des autres plateformes consacrées au Fonds, y compris le Service de surveillance financière du Bureau de coordination des affaires humanitaires. Pour garantir la transparence, le Fonds publie ces données conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

32. En 2014, la Coordinatrice des secours d'urgence a fait réaliser deux études exploratoires afin d'examiner le rôle du Fonds dans le contexte humanitaire en évolution et de s'assurer que les contributions confiées au Fonds desservent de manière efficiente et efficace les populations les plus touchées par les crises. Les études publiées en mars 2015 portaient sur deux questions : à savoir si le fait d'augmenter l'objectif annuel de financement du Fonds à plus de 450 millions de dollars permettrait à ce dernier de mieux répondre aux besoins humanitaires croissants, et s'il était judicieux d'utiliser les quotes-parts des Nations Unies pour financer partiellement ou intégralement le Fonds.

33. Les études ont montré que l'augmentation de l'objectif de financement du Fonds bénéficiait d'un large appui, notamment au vu du déficit international croissant et de l'accroissement des besoins humanitaires. Les personnes interrogées ont répondu que si on augmentait l'objectif de financement annuel du Fonds, il faudrait prendre des mesures pour s'assurer que le Fonds reste focalisé, bien géré, souple et rapide, et qu'il continue d'obéir aux critères de détermination de ce que constitue l'importance vitale.

34. Les rapports ont indiqué qu'une plus grande souplesse en matière d'affectation des fonds entre les interventions rapides et les opérations sous-financées permettrait au Fonds de répondre plus efficacement, remettant en question la nécessité de maintenir la division des deux tiers/un tiers imposée par l'Assemblée générale entre les deux types de financement.

35. Les rapports ont également souligné que s'il y avait un nouvel objectif de financement, celui-ci devait être réaliste et accessible, et que les contributions des donateurs à un Fonds de plus grande taille devraient se faire sous forme de ressources additionnelles et non en réaffectant des ressources provenant d'autres programmes. Les personnes interrogées ont indiqué que l'utilisation des quotes-parts de l'ONU pour financer un Fonds de plus grande taille permettrait d'engager

la responsabilité collective des États Membres en matière d'aide humanitaire et améliorerait la prévisibilité et la viabilité du financement du Fonds. Cependant, ils ont aussi émis une mise en garde, précisant que le processus en question était susceptible de diminuer la vitesse et la souplesse du Fonds. Les représentants des États Membres interrogés étaient favorables au maintien d'un financement humanitaire décentralisé et se sont montrés peu enclins à utiliser les quotes-parts pour financer le Fonds.

36. En 2015, des consultations seront organisées avec les parties prenantes, y compris les États Membres, les donateurs, les organismes bénéficiaires et le groupe consultatif du Fonds, pour savoir si l'objectif de financement annuel du Fonds doit être augmenté et si d'autres modifications doivent être apportées.

37. Pour encourager l'utilisation des allocations du Fonds à des fins stratégiques sur le terrain, le secrétariat du Fonds a restructuré ses cours de formation afin de les rendre plus participatifs et interactifs. Les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays des Nations Unies, les chefs de file sectoriels et le personnel du Bureau de coordination des affaires humanitaires qui facilitent les processus du Fonds peuvent participer à des ateliers consacrés au Fonds. Les nouveaux modules de formation montrent aux participants comment hiérarchiser les activités sur la base des éléments de preuves et conformément aux besoins humanitaires les plus urgents.

38. En 2014, le secrétariat du Fonds a mis en œuvre une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et de communications, et un plan d'action pour renforcer les relations avec les partenaires de longue date du Fonds, tout en diversifiant également sa base de donateurs. En 2014, les principales parties prenantes du Fonds, y compris les donateurs et le groupe consultatif du Fonds, ont avalisé la stratégie et ont reconnu que les relations avec les donateurs s'étaient considérablement améliorées de même que la visibilité du Fonds et de ses contributeurs.

39. La production et la distribution de contenu promotionnel convivial et qualitatif incluant des exemples de réussite, des photoreportages, des bulletins d'information, de courtes vidéos et des infographies ont largement contribué à promouvoir le Fonds et à démontrer son utilité. Le contenu et la fonctionnalité du site Web et des réseaux sociaux consacrés au Fonds se sont nettement améliorés. Afin de mieux promouvoir le Fonds et ses donateurs sur le terrain, le secrétariat du Fonds a fourni aux organismes bénéficiaires des directives claires en termes de visibilité et a travaillé en étroite collaboration avec eux afin de promouvoir conjointement les projets financés par ce dernier. Le secrétariat du Fonds a également travaillé avec plusieurs partenaires afin de mieux faire connaître le Fonds auprès des acteurs non traditionnels. Il s'est par exemple associé au célèbre musicien Pharrell Williams et à la Fondation des Nations Unies afin de promouvoir le Fonds dans le cadre de la Journée internationale du bonheur. Le Fonds a été mis en avant lors de la campagne de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, gérée par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires.

## **V. Montant des financements disponibles**

40. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, le Fonds a reçu des contributions de 52 États Membres et observateurs, du secteur privé, de particuliers et d'une

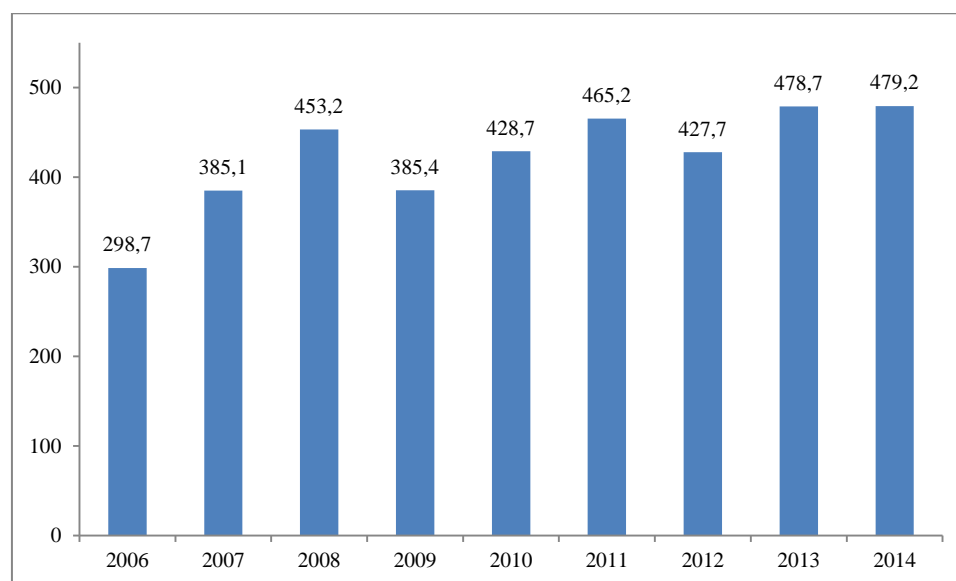


autorité régionale, pour un montant de 487,7 millions de dollars, un record depuis la création du Fonds. Reçu pendant la période considérée, ce montant comprenait des paiements pour 2013 et 2015. Les contributions de l'exercice fiscal 2014 ont atteint 479,2 millions de dollars, également un chiffre record qui témoigne de l'appui massif manifesté en faveur du Fonds au cours des dernières années (voir fig. VI). L'ensemble des contributions annoncées pour 2014 totalisait 482,3 millions de dollars (voir annexe II).

Figure VI

**Montant total des contributions reçues par le Fonds central pour les interventions d'urgence au fil des exercices**

(En millions de dollars des États-Unis)



41. Les 10 principaux donateurs ont versé 90,9 % du total des contributions reçues par le Fonds en 2014. Depuis sa création, le Fonds a reçu des contributions de 125 États Membres et observateurs, du secteur privé, de particuliers, du public et de trois autorités régionales, pour un montant total de 3,8 milliards de dollars. Depuis 2006, 41 nouveaux pays ont contribué au Fonds ou ont bénéficié de son aide.

42. La conférence annuelle du Fonds consacrée aux annonces de contributions s'est tenue le 17 décembre 2014 à New York. Plus de 40 États Membres et observateurs, organisations régionales et donateurs privés y ont participé. Ils ont annoncé des contributions d'un montant total de 418,6 millions de dollars pour les opérations du Fonds en 2015, soit 14 millions de plus qu'en 2013, la deuxième somme la plus élevée depuis la création du Fonds en 2006.

## VI. Conclusion

43. Grâce à la générosité des bailleurs de fonds, en particulier de ses 10 plus gros contributeurs, le Fonds a réussi, une fois de plus, à atteindre les objectifs que lui avait fixés l'Assemblée générale. En 2014, la Coordinatrice des secours d'urgence

a alloué 460,8 millions de dollars du Fonds aux activités humanitaires vitales dans 45 pays et territoires, dont 290,7 millions, soit 63 % de ce montant, ont été consacrés à des activités humanitaires menées dans des pays en proie à des crises qui venaient d'éclater ou s'étaient détériorées rapidement, et 170,1 million de dollars, soit 37 %, ont servi à financer, dans le cadre du guichet financement insuffisant, des opérations d'aide menées dans des pays en proie à des crises négligées.

44. Le Fonds continuera de renforcer l'aide qu'il apporte aux populations touchées par les crises en fournissant un financement en temps opportun, permettant à la communauté humanitaire d'agir rapidement lorsque les tragédies frappent et de canaliser les ressources vers les crises qui ne bénéficient pas de l'attention voulue et méritée.

45. En vue du Sommet sur l'action humanitaire, qui se tiendra en 2016, et fort des résultats des deux études exploratoires (voir par. 32, ci-dessus), le Fonds travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes afin de voir s'il est nécessaire d'apporter des modifications à ce dernier pour s'assurer qu'il continue effectivement d'atteindre ses objectifs.

## Annexe I

### A. Fonds central pour les interventions d'urgence – subventions : état des résultats financiers pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Contributions volontaires <sup>b</sup>	268 234 296
Autres transferts	195 448
Produits des placements <sup>c</sup>	1 076 560
Autres produits d'opérations avec contrepartie directe	9 170 023
<b>Total</b>	<b>278 676 327</b>
<b>Dépenses</b>	
Subventions et autres transferts	459 452 202
Autres frais de fonctionnement <sup>d</sup>	15 898 888
<b>Total</b>	<b>475 351 090</b>
<b>Déficit</b>	<b>(196 674 763)</b>

<sup>a</sup> Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

<sup>b</sup> Représente les contributions volontaires conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public. Voir annexe II pour les contributions annoncées pour 2014.

<sup>c</sup> Comprend le prélèvement effectué sur la composante prêt du Fonds central pour les interventions d'urgence conformément à la résolution 66/119 de l'Assemblée générale.

<sup>d</sup> Comprend les dépenses d'appui aux programmes (Nations Unies) s'élevant à 12 811 074 dollars et les pertes de change nettes s'élevant à 2 714 635 dollars.

### B. Fonds central pour les interventions d'urgence – subventions : état des variations de l'actif net pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

	<i>Actif net</i>
<b>Actif net au 31 décembre 2013 (Nomes comptables du système des Nations Unies)</b>	141 207 053
Total, après ajustement des normes comptables internationales pour le secteur public	319 398 170
<b>Actif net réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (normes comptables internationales pour le secteur public)</b>	<b>460 605 223</b>

---

	<i>Actif net</i>
<hr/>	
<b>Variations de l'actif net</b>	
Déficit	(196 674 763)
<hr/>	
<b>Total des variations de l'actif net</b>	<b>(196 674 763)</b>
<hr/>	
<b>Actif net au 31 décembre 2014</b>	<b>263 930 460</b>

---

<sup>a</sup> Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

## Annexe II

## Montant des contributions annoncées au Fonds central pour les interventions d'urgence – composante subventions pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs</i>	<i>Contributions annoncées</i>
<b>États Membres et observateurs</b>	
Afrique du Sud	243 641
Allemagne	29 960 943
Andorre	20 538
Arabie saoudite	150 000
Argentine	70 500
Arménie	5 000
Australie	14 330 180
Belgique	17 935 539
Brésil	1 200 000
Canada	28 627 068
Chili	30 000
Chine	500 000
Danemark	26 095 630
Émirats arabes unis	100 000
Espagne	2 352 941
Estonie	135 580
États-Unis d'Amérique	4 000 000
Fédération de Russie	1 500 000
Finlande	9 628 611
Guyana	2 179
Hongrie	48 047
Inde	500 000
Indonésie	200 000
Irlande	12 228 261
Islande	100 000
Italie	1 377 410
Japon	1 590 814
Kazakhstan	10 000
Koweït	500 000
Liechtenstein	280 899
Luxembourg	5 434 783
Mali	99 985
Mexique	500 000
Monaco	67 935

<i>Contributeurs</i>	<i>Contributions annoncées</i>
Mongolie	10 000
Myanmar	20 000 <sup>b</sup>
Norvège	64 923 563
Nouvelle-Zélande	2 601 908
Pakistan	10 000
Pays-Bas	54 719 562
Pérou	4 674
Pologne	212 850
Portugal	67 935
République de Corée	4 000 000
République tchèque	116 213
Roumanie	53 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	111 826 453
Saint-Marin	9 970
Singapour	50 000
Suède	74 633 378
Suisse	7 760 532
Thaïlande	20 000
Trinité-et-Tobago	20 000
Turquie	449 630
Viet Nam	20 000 <sup>b</sup>
Ordre souverain militaire de Malte	5 000
<b>Total</b>	<b>481 361 152</b>
<b>Autorités régionales et locales</b>	
Gouvernement de Flandres (Belgique)	407 609
État d'Australie méridionale (Australie)	307 557
<b>Total</b>	<b>715 166</b>
<b>Autres</b>	
Dons de particuliers effectués hors la Fondation pour les Nations Unies (inférieur à 50 000 dollars)	2 073
Dons de particuliers effectués par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies (inférieurs à 50 000 dollars)	145 448 <sup>c</sup>
Fondation Cigna par l'intermédiaire de la Fondation des Nations Unies	_ <sup>d</sup>
Guilde des femmes de l'Organisation des Nations Unies	59 917
Western Union par l'intermédiaire de la Fondation des Nations Unies	50 000 <sup>e</sup>
<b>Total</b>	<b>257 438</b>
<b>Total</b>	<b>482 333 756</b>

(Voir notes page suivante)

*Notes du tableau*

<sup>a</sup> Les montants reçus peuvent être différents des contributions initialement annoncées en raison des fluctuations des taux de change.

<sup>b</sup> Les contributions du Myanmar (10 000 dollars) et du Viet Nam (10 000 dollars) pour 2013 ont été annoncées et payées en 2014 et figurent dans le rapport de 2014.

<sup>c</sup> Dont un montant de 65 787 dollars collecté par l'intermédiaire de la Fondation des Nations Unies en 2013, mais reçu en 2014.

<sup>d</sup> Une contribution de 50 000 dollars a été collectée par l'intermédiaire de la Fondation des Nations Unies en 2014, mais reçue en 2015. Elle figurera dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>e</sup> Représente une contribution de 50 000 dollars collectée par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies en 2013, mais reçue en 2014.

## Annexe III

**Montant total des subventions accordées par le Fonds  
central pour les interventions d'urgence entre  
le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays ou zone</i>	<i>Interventions rapides</i>	<i>Interventions sous-financées</i>	<b>Montant total des décaissements</b>
Afghanistan	3 991 021		<b>3 991 021</b>
Bolivie (État plurinational de)	3 175 301		<b>3 175 301</b>
Bosnie-Herzégovine	2 032 306		<b>2 032 306</b>
Burkina Faso		3 929 038	<b>3 929 038</b>
Burundi	1 978 455		<b>1 978 455</b>
Cameroun	13 809 670	4 508 705	<b>18 318 375</b>
Colombie		4 505 910	<b>4 505 910</b>
Congo	3 760 849		<b>3 760 849</b>
Djibouti		3 997 512	<b>3 997 512</b>
Érythrée		2 489 251	<b>2 489 251</b>
Éthiopie	20 982 700	11 593 620	<b>32 576 320</b>
Gambie		2 474 424	<b>2 474 424</b>
Guatemala	5 445 619		<b>5 445 619</b>
Guinée	8 354 749		<b>8 354 749</b>
Haïti	2 668 206	6 205 232	<b>8 873 438</b>
Honduras	2 600 021		<b>2 600 021</b>
Îles Salomon	1 776 122		<b>1 776 122</b>
Iraq	25 675 458		<b>25 675 458</b>
Kenya	13 635 078	10 005 413	<b>23 640 491</b>
Libéria	1 907 059		<b>1 907 059</b>
Libye	3 370 496		<b>3 370 496</b>
Mali		11 443 365	<b>11 443 365</b>
Mauritanie		3 464 476	<b>3 464 476</b>
Myanmar		5 532 909	<b>5 532 909</b>
Népal	1 870 201		<b>1 870 201</b>
Niger	5 181 281	7 962 500	<b>13 143 781</b>
Nigéria	1 458 309	3 546 645	<b>5 004 954</b>
Ouganda	11 919 440	4 019 311	<b>15 938 751</b>
Pakistan	4 907 639	9 470 278	<b>14 377 917</b>
Paraguay	2 817 063		<b>2 817 063</b>
République centrafricaine	25 138 067		<b>25 138 067</b>
République démocratique du Congo	6 956 312		<b>6 956 312</b>
République populaire démocratique de Corée		6 497 012	<b>6 497 012</b>



<i>Pays ou zone</i>	<i>Interventions rapides</i>	<i>Interventions sous-financées</i>	<b>Montant total des décaissements</b>
Sénégal		4 500 298	<b>4 500 298</b>
Serbie	2 164 276		<b>2 164 276</b>
Sierra Leone	4 497 599		<b>4 497 599</b>
Somalie	1 450 242	19 993 757	<b>21 443 999</b>
Soudan	23 232 114	19 986 821	<b>43 218 935</b>
Soudan du Sud	53 671 180		<b>53 671 180</b>
Sri Lanka	2 052 680		<b>2 052 680</b>
Tchad	12 690 863	10 030 942	<b>22 721 805</b>
Ukraine	3 975 226		<b>3 975 226</b>
Yémen		13 897 833	<b>13 897 833</b>
Zimbabwe	773 181		<b>773 181</b>
Territoire palestinien occupé	10 825 145		<b>10 825 145</b>
<b>Total</b>	<b>290 743 928</b>	<b>170 055 252</b>	<b>460 799 180</b>

*Note* : Le montant total des fonds alloués figurant dans la présente annexe est celui qui a été approuvé par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence.

## Annexe IV

### A. Fonds central pour les interventions d'urgence – subventions : état des résultats financiers pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Produits des placements	10 987
<b>Total</b>	<b>10 987</b>
<b>Dépenses</b>	
Autres frais de fonctionnement <sup>b</sup>	10 987
<b>Total</b>	<b>10 987</b>
<b>Excédent</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public.

<sup>b</sup> Virement effectué sur la composante subventions du Fonds central pour les interventions d'urgence, conformément à la résolution 66/119 de l'Assemblée générale.

### B. Fonds central pour les interventions d'urgence : état des variations de l'actif net pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

	<i>Actif net</i>
<b>Actif net au 31 décembre 2013 (Normes comptables du système des Nations Unies)</b>	<b>30 000 000</b>
Total, après ajustement des normes comptables internationales du secteur public	–
<b>Actif net réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Normes comptables internationales du secteur public)</b>	<b>30 000 000</b>
<b>Variations de l'actif net</b>	
Excédent	–
<b>Total des variations de l'actif net</b>	<b>–</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2014</b>	<b>30 000 000</b>

<sup>a</sup> Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public.

## Annexe V

## Prêts octroyés par le Fonds central pour les interventions d'urgence entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Organisme</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Année de décaissement</i>	<i>Montant</i>
<b>Encours des prêts consentis au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>			
Programme alimentaire mondial	République arabe syrienne	2013	27 000 000
<b>Total</b>			<b>27 000 000</b>
<b>Prêts décaissés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014</b>			
<b>Total</b>			<b>–</b>
<b>Prêts remboursés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014</b>			
<b>Total</b>			<b>–</b>
<b>Encours des prêts consentis au 31 décembre 2014</b>			
Programme alimentaire mondial <sup>a</sup>	République arabe syrienne	2013	27 000 000
<b>Total</b>			<b>27 000 000</b>

<sup>a</sup> Le prêt a été remboursé le 26 mars 2015.